



Les comptes sociaux

Exercice clos au 31 décembre 2017

Rapport des commissaires aux comptes	4
1. Bilan actif	8
2. Bilan passif	9
3. Compte de résultat	10
Annexe	12



**CONFEDERATION FRANCAISE DEMOCRATIQUE DU
TRAVAIL
C.F.D.T.**

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. au capital de € 2.510.460

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

Confédération Française Démocratique du Travail
4, boulevard de la Villette
75955 Paris Cedex 19

Aux Membres du Conseil National de la C.F.D.T.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Bureau National, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du syndicat C.F.D.T. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

CONFEDERATION FRANCAISE DEMOCRATIQUE DU TRAVAIL - C.F.D.T.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017 - Page 2

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2017 comprennent :

- des titres immobilisés de l'activité de portefeuille et des valeurs mobilières de placement, comme exposés dans les notes 5.1.1, 5.1.6 et 5.1.9 de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les règles d'évaluation de ces actifs à la clôture de l'exercice. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié les évaluations qui en résultent.
- des provisions sont constituées pour couvrir les risques tels que décrits dans la note 5.2.2 de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que la note fournit une information appropriée.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres du conseil national

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres du conseil national sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau national.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

CONFEDERATION FRANCAISE DEMOCRATIQUE DU TRAVAIL - C.F.D.T.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

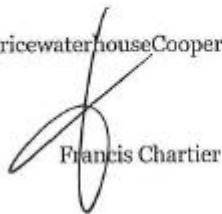
Exercice clos le 31 décembre 2017 - Page 4

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris-La Défense, le 4 mai 2018

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Francis Chartier

ERNST & YOUNG Audit



Isabelle Tract-Sengeissen



1. Bilan actif

CFDT - CONFEDERATION		Exercice clos le : 31/12/2017		
BILAN ACTIF				
	31/12/2017			31/12/2016
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	46 296	44 307	1 990	7 628
Logiciels	46 296	44 307	1 990	7 628
Frais d'établissement				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	83 099 596	40 818 781	42 280 816	45 203 984
Terrains	13 306 906		13 306 906	13 306 906
Constructions	59 926 478	32 922 006	27 004 472	29 010 926
Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 830 688	6 662 506	1 168 182	1 480 509
Autres	1 639 692	1 234 268	405 424	458 564
Immobilisations corporelles en cours	395 832		395 832	947 079
Avances et acomptes				
Immobilisations financières	274 348 543	7 841 209	266 507 334	267 291 011
Participations	694 832	572 802	122 030	274 702
Créances rattachées à des participations	21 395 259		21 395 259	23 893 405
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	250 288 630	7 248 676	243 039 954	240 901 832
Autres titres immobilisés				
Prêts	1 968 429	19 731	1 948 698	2 219 679
Autres	1 393		1 393	1 393
TOTAL (I)	357 494 436	48 704 296	308 790 140	312 502 623
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de productions (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 355		1 355	902
Avances et acomptes versés sur commandes	186 634		186 634	122 712
Créances	26 257 123	983 264	25 273 860	25 743 599
Créances usagers et comptes rattachés	170 664		170 664	144 523
Autres	26 086 460	983 264	25 103 196	25 599 076
Valeurs mobilières de placement	3 673 416	-	3 673 416	11 571 891
Autres titres	3 673 416		3 673 416	11 571 891
Instrument de trésorerie	-		-	-
Disponibilités	7 149 813		7 149 813	2 688 770
Charges constatées d'avance	570 499		570 499	380 676
TOTAL (II)	37 838 840	983 264	36 855 576	40 508 550
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL (I+II)	395 333 276	49 687 560	345 645 716	353 011 173
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				



2. Bilan passif

CFDT - CONFEDERATION		Exercice clos le : 31/12/2017	
BILAN PASSIF			
		31/12/2017	31/12/2016
		Net	Net
FONDS SYNDICAUX			
FONDS PROPRES			
Réserves		302 399 578	308 059 076
Report à nouveau		0	1 625 011
Résultat de l'exercice		-4 909 392	-7 284 509
AUTRES FONDS PROPRES			
Fonds propres avec droit de reprise			
- Apports			
- Legs et donations			
- Résultat sous contrôle de tiers financeurs			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)		297 490 186	302 399 578
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges		9 071 513	8 332 182
FONDS DEDIES			
Sur contributions publiques de financement			
Sur autres ressources		273 210	306 375
TOTAL (II)		9 344 723	8 638 557
DETTES			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		6 510 227	7 790 972
Emprunts et dettes financières diverses (3)			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		5 278 936	5 194 162
Dettes fiscales et sociales		310 231	255 531
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		26 527 931	28 609 782
Produits constatés d'avance (1)		183 481	122 591
TOTAL (III)		38 810 807	41 973 038
Ecart de conversion Passif (IV)		-	-
TOTAL (I+II+III+IV)		345 645 716	353 011 173
(1) dont à plus d'un an			
dont à moins d'un an		183 481	122 591
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
(3) emprunts participatifs			
ENGAGEMENTS DONNES			



3. Compte de résultat

CFDT - CONFEDERATION		Exercice clos le : 31/12/2017	
COMPTE DE RESULTAT			
	31/12/2017	31/12/2016	
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de marchandises			
Production vendue (services)	2 490 739	2 322 995	
Montant net du chiffre d'affaires	2 490 739	2 322 995	
Subventions - Contributions (1)	24 549 340	25 379 837	
Reprises sur dépréciations, sur provisions et amort. et transferts de charges	751 300	3 229 147	
Cotisations	15 631 180	15 617 268	
Autres produits	1 390 776	1 277 695	
TOTAL (I)	44 813 335	47 826 941	
CHARGES D'EXPLOITATION			
Marchandises : Achats	0	0	
Variation de stocks	-453	694	
Matières premières et autres approvisionnements : Achats			
Variation de stocks			
Autres achats et charges externes *	32 661 985	30 628 236	
Impôts, taxes et versements assimilés	689 808	657 302	
Salaires et traitements	470 039	389 049	
Charges sociales			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :			
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	3 717 296	4 545 284	
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	629 282	236 062	
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	1 049 925	1 821 440	
Subventions accordées par l'organisation syndicale	1 604 874	891 064	
Autres charges (1)	12 154 992	16 115 260	
TOTAL(II)	52 977 747	55 284 390	
* Y compris redevance de crédit-bail mobilier	-	-	
* Y compris redevance de crédit-bail immobilier	-	-	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-8 164 412	-7 457 449	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Excédent ou déficit transféré (III)	0	0	
Déficit ou excédent transféré (IV)	3 497 043	3 006 667	
(2) Dont :			
Dons			
Legs et donations			
Produits liés à des financements réglementaires			
Ventes de dons en nature			

(1) Sur le montant de 24 549 340 € ("Subventions-Contributions"), un total de 11 260 224 € est reversé à des organisations affiliées.



CFDT - CONFEDERATION

Exercice clos le : 31/12/2017

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2017	31/12/2016
Produits financiers		
De participations	225 825	485 773
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	30 190	62 591
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges financières	1 961 773	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	430 320	251 406
TOTAL (V)	2 648 107	799 770
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 126 203	2 477 717
Intérêts et charges assimilées	461 479	466 608
Différences négatives de change	2 273	576
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL (VI)	2 589 954	2 944 901
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	58 153	-2 145 131
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	-11 603 301	-12 609 247
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	3 064 035	2 421 454
Sur opérations en capital (3)	29 415 482	26 161 077
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges exceptionnelles		
TOTAL (VII)	32 479 517	28 582 532
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	1 329 461	19 569
Sur opérations en capital (3)	24 292 674	23 225 483
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	112 539	15 949
TOTAL(VIII)	25 734 673	23 261 001
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	6 744 844	5 321 531
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les sociétés (X)	84 100	51 925
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (XI)	141 840	152 060
Engagements à réaliser sur ressources affectées (XII)	108 674	96 929
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII+XI)	80 082 800	77 361 303
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII)	84 992 191	84 645 812
EXCEDENT OU DEFICIT (XIII-XIV)	-4 909 392	-7 284 509
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Produits		
Bénévolat	-	-
Prestations en nature		
Dons en nature		
Charges		
Secours en nature	-	-
Mise à disposition de biens et services		
Personnel bénévole		
Participation aux événements récurrents pluriannuels	-400 000	-400 000

(3) La différence entre le montant des produits (29 415 482€) et le montant des valeurs nettes comptables des titres sortis (24 292 674 €) génère un excédent de 5 122 808 €.

Annexe

4.	Faits majeurs de l'exercice	13
4.1	Événements principaux de l'exercice	13
4.2	Principes, règles et Méthodes comptables	13
4.2.1	Présentation des comptes	13
4.2.2	Méthode générale	13
4.2.3	Application du règlement ANC 2015-05	14
5.	Informations relatives au bilan	14
5.1	Actif	14
5.1.1	Tableau des immobilisations	14
5.1.2	Tableau des amortissements et dépréciations	15
5.1.3	Immobilisations incorporelles	15
5.1.4	Immobilisations corporelles	15
5.1.5	Principaux mouvements	15
5.1.5.1	Méthode d'amortissement	16
5.1.6	Immobilisations financières	16
5.1.6.1	Liste des filiales et des participations	16
5.1.6.2	Créances rattachées à des participations	16
5.1.6.3	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	17
5.1.6.4	Autres titres immobilisés	17
5.1.7	Créances	17
5.1.8	Produits à recevoir	17
5.1.9	Valeurs mobilières de placement	18
5.1.10	Charges constatées d'avance	18
5.2	Passif	19
5.2.1	Fonds syndicaux	19
5.2.2	Provisions pour risques et charges	19
5.2.2.1	Tableau des provisions pour risques et charges	19
5.2.2.2	Evaluation des provisions pour risques et charges	19
5.2.3	Fonds dédiés – Tableau de suivi	20
5.2.4	Etat des dettes	20
5.2.5	Charges à payer	21
6.	Informations relatives au compte de résultat	21
6.1	Tableau de détermination des ressources	21
6.1.1	Fait générateur des cotisations	21
6.1.2	Contributions publiques de financement	22
6.2	Ventilation de l'effectif moyen	22
6.3	Contributions volontaires en nature	22
6.4	Autres informations sur le compte de résultat	22
6.4.1	Autres achats et charges externes	22
6.4.2	Reprises de provisions & transferts de charges – Autres produits	23
6.4.3	Quotes-parts de résultats de GIE	23
6.4.4	Résultat financier	23
6.4.5	Résultat exceptionnel	23
7.	Autres informations	24
7.1	Engagements hors bilan	24
7.1.1	Engagements financiers	24
7.2	Consolidation	24
7.2.1	Comptes consolidés	24



4. Faits majeurs de l'exercice

4.1 Evènements principaux de l'exercice

En 2017, la CFDT est devenue la première organisation (la plus représentative) dans le secteur privé. Un grand rassemblement de plus de 10 000 personnes a été organisé à Paris le 3 octobre 2017 pour un montant, sur l'exercice, net des produits, de 1 534 906 €, afin de marquer ce temps historique pour l'organisation.

La Confédération a aussi poursuivi en 2017 la mise en œuvre de la fusion de ses Unions Régionales Interprofessionnelles suite à la réforme des régions françaises. Divers projets ont été financés à ce titre, comme *Réforme territoriale* pour un montant de 179 420 €, *Repositionnement militants* pour un montant de 47 000 €, *Aides à la création de la nouvelle URI* pour un montant 2017 de 98 400 €, *Accompagnement juridique* pour 185 926 €.

Le projet *Evolution de l'organisation* s'est poursuivi en 2017 pour un montant de 476 768 €.

Un évènement a été organisé à l'occasion de la *Journée internationale des droits de la femme* pour un montant de 217 839 €.

Dans le cadre de la Mission 3 AGFPN, la Confédération a pris en charge directement les coûts liés à l'indemnisation des salariés participant à des formations économiques sociales et syndicales pour un montant de 3 554 388 €, près du double de 2016.

La Confédération a continué en 2017 les développements et mises en production de l'application Gasel. Le coût annuel de l'application s'élève, net du produit de la part Information, à 1 315 447 €. La durée d'amortissement du projet, qui a débuté en 2013 est de 10 ans.

La Confédération a rénové la façade de l'immeuble 47 avenue Simon Bolivar pour 953 053€.

La Confédération a décidé d'appliquer par anticipation le règlement ANC n° 2015-05 du 2 juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture, à compter du 1er janvier 2016. La méthode a été appliquée sur l'exercice 2017 et la position de couverture a été validée.

4.2 Principes, règles et méthodes comptables

4.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

4.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

La Confédération a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, le règlement n°99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations ainsi que le règlement n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode principale retenue pour l'établissement des comptes sociaux est la méthode des coûts historiques.

4.2.3 Application du règlement ANC 2015-05

Au cours de l'exercice 2016, un changement de méthode a été effectué concernant la provision pour dettes sur les organisations.

Sur l'exercice 2017, les opérations réalisées avec les organisations sont les suivantes. Les organisations dans un souci de rendement de leur actif à long terme ont confié une partie de leur trésorerie à la Confédération en vue d'un placement mutualisé sur un panier de titres choisis par la Confédération. Ces placements sont enregistrés en immobilisations financières dans leurs bilans. L'organisation apporteuse acquiert des « parts » des fonds placés par la Confédération pour leur compte. Les organisations sont informées de la valeur liquidative de leurs « parts » sur le portail internet mis à leur disposition.

Cette valorisation fait l'objet d'une mission de validation par un Expert-Comptable.

En cas de reversement en cours d'année (sortie totale ou partielle), la Confédération reverse le montant demandé par l'organisation et constate une diminution du nombre de parts dont bénéficie l'organisation dans le panier, ainsi que le changement de valeur des parts restantes.

Cette sortie peut être réalisée :

⇒ Sur un (des) titre(s) qui est comptablement en moins-value ou sur un (des) titre(s) qui est comptablement en plus-value.

⇒ Lors de la clôture de l'exercice, la valeur de sortie du panier ne peut être connue. Si toutes les organisations sortaient en même temps, la sortie se ferait en valeur liquidative de titres du panier en vendant les titres de l'actif « sous-jacent ».

⇒ Lors de la clôture de l'exercice, le risque de perte de la Confédération n'est pas non plus valorisable. Il n'est pas constitutif d'un passif dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise. Il n'est donc pas possible de constituer une provision.

5. Informations relatives au bilan

5.1 Actif

5.1.1 Tableau des immobilisations

Rubriques	Valeur brute au 1er janvier 2017	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	46 296	-	-	46 296
Immobilisations corporelles	83 243 817	1 773 744	1 917 964	83 099 596
Immobilisations financières	274 967 790	28 384 882	29 004 129	274 348 543
TOTAL	358 257 903	30 158 626	30 922 093	357 494 436

L'augmentation des immobilisations corporelles correspond pour l'essentiel :

- à la rénovation de la façade de l'immeuble 47 avenue Simon Bolivar à hauteur de 953 053 €, dont 825 136 € de travaux réalisés au cours des exercices antérieurs.

- aux travaux liés à la fin du chantier de l'immeuble du 51 avenue Simon Bolivar pour 185 013 €,

- au coût des travaux concernant les divers travaux du centre de formation Bierville pour 113 326 €,

- à la rénovation des locaux de l'immeuble Belleville 34 727 € et à ceux de l'immeuble Bolivar pour 58 274 €,

- aux travaux en cours pour 395 831 €, notamment le changement de câblage informatique.
- Le montant net d'augmentation des Titres immobilisés de l'activité du portefeuille (TIAP) est de 3 219 446 €, relative à des opérations d'arbitrage ou d'apports opérées sur les valeurs inscrites en immobilisations financières. Par ailleurs, les SCI contrôlées par la Confédération ont remboursé un montant de 2 400 000 € sur les créances rattachées aux participations, la SCI Rebuffat et la SCI Loire Jaurès ont réduit leurs créances, respectivement de 162 809 € et 153 112 € correspondant à l'affectation de leur perte sur l'exercice 2016. La SCI Flandre a augmenté sa créance de 217 775 € correspondant à l'affectation du bénéfice 2016.

5.1.2 Tableau des amortissements et dépréciations

Rubriques	Amortissements et dépréciations cumulés au 1er janvier 2017	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Amortissements et dépréciations cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	38 668	5 638		44 307
Immobilisations corporelles	38 039 833	3 711 658	932 710	40 818 781
Immobilisations financières	7 676 779	2 126 203	1 961 773	7 841 209
TOTAL	45 755 280	5 843 499	2 894 483	48 704 296

5.1.3 Immobilisations incorporelles

La Confédération continue le développement du logiciel de gestion des syndicats « Gasel » qu'elle met à la disposition exclusive des syndicats affiliés à la CFDT.

Ce logiciel n'est pas valorisé dans les comptes.

5.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurant au bilan arrêté au 1^{er} janvier 2009 (terrains et immeubles) avaient été valorisées sur la base d'une expertise immobilière pour les comptes de l'exercice 2009.

Les autres immobilisations corporelles ont été évaluées selon leur valeur en l'état à l'ouverture de l'exercice.

Les immobilisations corporelles acquises en 2017 sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

5.1.5 Principaux mouvements

Les éléments constituant les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice 2017 sont rappelés en 2.1.1. Il est à noter que des travaux étaient déjà inscrits dans les comptes des exercices 2013, 2014, 2015 et 2016, notamment représentés par des travaux sur la façade qui étaient inscrits en immobilisations en cours et activés sur l'exercice 2017.

Cette acquisition a fait l'objet d'importants travaux à compter de l'exercice 2013.

5.1.5.1 Méthode d'amortissement

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Gros œuvres	Linéaire	de 24 à 31 ans
Travaux structure Façade	Linéaire	20 ans
Façades étanchéité...	Linéaire	5 ans
étanchéité...	Linéaire	10 ans
CVC, électricité...	Linéaire	de 5 à 8 ans
Installations, aménagements	Linéaire	de 6 à 10 ans
Matériel et outillage	Linéaire	de 5 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	de 5 à 10 ans

Pour les postes « Installations, aménagements », « Matériel et outillage » et « Matériel de bureau », la durée d'amortissement des biens figurant au bilan arrêté au 1^{er} janvier 2009 (valorisation sur expertise) a été ramenée à une durée correspondant à la période initiale de leur amortissement.

Nous avons, sur l'exercice 2017, procédé à des travaux de structure (béton et réfection de la structure du bâtiment) sur la façade de l'immeuble 47 avenue Simon Bolivar amortie sur 20 ans.

5.1.6 Immobilisations financières

La Confédération réalise des placements sur les marchés financiers en actions, obligations, SICAV monétaires, titres de participation.

Les mouvements 2017 sur les immobilisations financières et sur les valeurs mobilières de placement sont évalués à leur coût historique.

Des dépréciations sont constatées au 31 décembre 2017 en cas de moins-value latente.

Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément au principe de prudence.

5.1.6.1 Liste des filiales et des participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition.

Aucune dépréciation n'a été enregistrée en 2017.

Il n'y a pas eu de mouvement significatif en cours d'année.

Sociétés	Capitaux propres	% capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la CFDT et non remboursés	CA HT du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice	
			Brute	Nette					
Filiales (+ 50 %)	SCI Loire-Jaurès	466 381	100%	15 244	15 244	6 202 189	1 240 501	451 136	- 153 112
	SCI Flandre-Jaurès	315 060	100%	15 244	15 244	3 387 331	741 975	299 815	217 775
	SCI Rebuffat-Jaurès	47 898	100%	2 000	2 000	11 805 740	1 513 523	45 898	- 162 809
Participations (10 à 49 %)	néant								

5.1.6.2 Créances rattachées à des participations

Elles correspondent aux créances identifiées sur les trois SCI (Loire-Jaurès, Flandre-Jaurès et Rebuffat-Jaurès).

5.1.6.3 Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (Tiap)

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille pour un montant de 250 288 630 € correspondent aux placements à long terme réalisés par la CFDT, dans le cadre de la gestion patrimoniale de ses réserves. Ces titres sont immobilisés bien qu'ils soient composés en partie par des valeurs mobilières de placement.

Une dépréciation nette a été constatée en 2017 à hauteur de 7 248 677€.

Exercice 2017	Montant à l'ouverture de l'exercice			Montant à la clôture de l'exercice		
	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative comptable	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative comptable
Décomposition de la valeur estimative						
Fractions du portefeuille évaluées :						
• Au coût de revient	247 069 184	240 901 832		250 288 630	243 039 954	
• Au cours de bourse			310 040 520			324 364 204
• D'après la situation nette						
• D'après la situation nette réestimée						
• D'après une valeur de rendement ou de rentabilité						
• D'après la valeur de souscription (titres libérés)			7 814 336			8 537 688
Valeur estimative du portefeuille	247 069 184	240 901 832	317 854 856	250 288 630	243 039 954	332 901 893

5.1.6.4 Autres titres immobilisés

Les autres titres immobilisés sont essentiellement constitués par 15 180 titres de la SAS Vigéo (dont 10 630 titres acquis en 2015), sur 602 747 actions de 20 € composant son capital.

La dépréciation enregistrée en 2016 sur ces titres (420 130) a été augmentée de 152 672 € pour être portée à 572 802 € sur les comptes 2017.

5.1.7 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
<i>Créance de l'actif immobilisé</i>			
Créances rattachées à des participations	22 090 091	-	22 090 091
Prêts (1)	1 968 429	275 383	1 693 046
<i>Créances de l'actif circulant</i>			-
Fournisseurs débiteur & avoirs à recevoir	116 541	116 541	
Créances usagers et comptes rattachés	170 664	170 664	-
Autres créances	26 086 460	26 086 460	-
Charges constatées d'avance	570 499	570 499	
Total	51 002 683	27 219 546	23 783 137
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	300 492		
Prêts récupérés en cours d'exercice	4 117 672		

5.1.8 Produits à recevoir

Ils sont constitués par :

- Cotisations à recevoir (Scpvc) :	2 598 146
- Subventions et contributions à recevoir :	5 881 085
- Autres produits à recevoir :	53 712



5.1.9 Valeurs mobilières de placement

Les mouvements 2017 sur les valeurs mobilières de placement sont évalués au coût unitaire moyen pondéré pour les cessions et au coût d'achat pour les acquisitions.

Des dépréciations sont constatées en fin d'exercice en cas de moins-value latente. Au 31 décembre 2017, aucune dépréciation n'a été constatée.

Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément au principe de prudence.

Conformément à la règle établie lors des exercices précédents, il est rappelé que des titres s'assimilant à des valeurs mobilières de placement sont inscrits en Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) ; en effet, ils correspondent à des placements à long terme assurant la gestion patrimoniale des réserves.

5.1.10 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance (570 499 €) correspondent à des charges d'exploitation de l'exercice et sont composées de :

Général CP	Total
604000 -BA - Achats Etudes & Prestat° Services	- 50 000
611100 -TRAVAUX FACONS EXECUTES EXTERIEUR	- 5 121
615600 -Contrat de MAINTENANCE	- 15 742
616000 -PRIME D'ASSURANCES	- 120 336
618100 -DOCUMENTATIONS	- 130 358
618109 -Documentation GRO	- 17 630
622610 -INTERVENTION ANIMATION FORMATION	- 3 772
623100 -ANNONCES ET INSERTIONS	- 7 943
625209 -Billeterie GRO	- 24 093
625600 -FRAIS DE MISSIONS	- 331
625602 -FRAIS DE MISSIONS à refacturer	- 418
625800 -FRAIS REUNION/MISSION (Person. ext CFDT)	- 1 200
626200 -Frais de TELECOM- FAX -PORTABLE-INTERNET	- 81
628110 -COTISATIONS INTERNATIONALES	- 193 421
658000 -CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTES	- 55
Total général	- 570 499

5.2 Passif

5.2.1 Fonds syndicaux

Les principaux mouvements sur l'exercice sont les suivants :

Libellé	Solde au 1 ^{er} janvier 2017	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds syndicaux				
Réserves générales	142 141 878		10 205 805	131 936 073
Réserve affectée Caisse Nationale d'Action Syndicale	159 421 825	4 146 307		163 568 132
Autres réserves affectées	2 845 373			2 845 373
Réserve affectée événements pluriannuels (1)	3 650 000	400 000		4 050 000
Report à nouveau	1 625 011		1 625 011	-
Résultat de l'exercice	- 7 284 509		- 7 284 509	0
Autres fonds syndicaux	-			-
Total	302 399 578	4 546 307	4 546 307	302 399 578

(1) Pour assurer le financement des événements récurrents et significatifs dont la fréquence est supérieure à un an (congrès et élections prud'homales), la Confédération a constitué une réserve s'élevant à 4 050 000 € qui doit augmenter en 2018, lors de la décision d'affectation du résultat 2017.

En pied de compte de résultat, figure cette part du résultat de l'exercice 2017 qui sera affectée à cette réserve, soit 400 000 €.

5.2.2 Provisions pour risques et charges

5.2.2.1 Tableau des provisions pour risques et charges

Rubriques	Provisions au 1 ^{er} janvier 2016	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : utilisations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	-	456 715		-	456 715
Provisions pour charges	8 332 182	593 210		310 594	8 614 798
Total	8 332 182	1 049 925	-	310 594	9 071 513

5.2.2.2 Evaluation des provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques concernent un litige social né sur l'exercice 2017 d'un montant de 408 715 € et un litige avec un syndicat pour 48 000 €

Les provisions pour charges se rapportent essentiellement aux :

- Provision de la Caisse Nationale d'Action Syndicale* : 5 590 903 €

*Elle est représentative des sommes que la Confédération (CNAS) est susceptible de payer au titre de la couverture juridique assurée aux adhérents de la Cfdt.

- Provision relative aux engagements pris en matière de retraite et engagements similaires* : 3 023 895 €

*L'ensemble du personnel est soit rémunéré par le GIE Belleville, soit mis à disposition. A ce titre, les engagements pris en matière d'indemnités de fin de carrière, y compris par les GIE Belleville et GIE Villette (structures liées), font l'objet d'une provision dotée par la Confédération.

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode actuarielle appelée « *méthode des unités de crédit projetées* », répartissant la valeur actuarielle des prestations futures sur chacune des années de service du salarié.

Suivant l'application des textes conventionnels (distincts pour le secrétariat confédéral et pour le secrétariat administratif), les prestations futures découlent de :

- l'ancienneté à la date de l'évaluation,
- le salaire projeté à l'âge de la retraite,
- les droits tels que définis,
- les conditions du départ en retraite (démissions),
- le facteur d'actualisation,
- la probabilité de paiement de la prestation (maintien du salarié dans l'organisation jusqu'à l'âge de son départ en retraite).

Le taux d'actualisation utilisé est de 1% (basé sur un taux publié par l'Institut des Actuaire). Le taux d'évolution des rémunérations est de 3% pour les cadres et 2,5% pour les non cadres observé ces quatre dernières années.

5.2.3 Fonds dédiés – Tableau de suivi

Ressources	Montant des fonds affectés au projet (tableau bord)	Fonds à dégager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur ressources affectées (6894)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (19)
Conventions diverses	884 608	306 375	141 840	108 674	273 210
Total	884 608	306 375	141 840	108 674	273 210

En conformité avec le règlement CRC 2009-10, a été appliquée la disposition stipulant une inscription en « Engagements à réaliser » de montants affectés à des actions définies, repris au cours des années ultérieures en fonction de leur utilisation.

5.2.4 Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an	Échéance à plus de 5 ans
Emprunt (2) et dette auprès des établissements de crédit dont : - à 2 ans au maximum à l'origine - à plus de 2 ans à l'origine	6 510 227	1 290 051	5 170 996	49 181
Emprunt et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 278 936	5 278 936		
Dettes fiscales et sociales	310 231	310 231		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (1)	26 527 931	15 307 880		11 220 052
Produits constatés d'avance	183 481	183 481		
TOTAL	38 810 806	22 370 579	5 170 996	11 269 232
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice	-			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 280 745			

(1) Le montant des autres dettes correspond pour 15 307 880 € à des dettes d'exploitation (essentiellement sur des structures affiliées) et pour 11 220 051 € à des dettes envers des Fédérations professionnelles et Unions Régionales Interprofessionnelles.

Les Fédérations et les Unions Régionales Interprofessionnelles ayant la possibilité de confier tout ou partie de leur trésorerie à la Confédération, à des fins de placement dans le cadre d'une gestion centralisée pour compte, la dette figurant au bilan pour **11 220 051 €** représente les fonds confiés par les organisations à la Confédération, en valeur historique et se rapportant à une partie de leurs réserves. L'engagement de la Confédération consiste à



reverser ces fonds aux organisations à la valeur du marché au jour de la demande de restitution de ces fonds ou à la valeur « linéarisée ».

5.2.5 Charges à payer

Les charges à payer correspondent à des charges d'exploitation :

- Factures non parvenues :	3 087 398
- Diverses charges d'exploitation :	199 568
- Contributions à verser aux organisations Cfdt :	10 154 222
- Comptes Courant Entités Consolidés	3 423 105
- Autres dettes	992 432

6. Informations relatives au compte de résultat

6.1 Tableau de détermination des ressources

Cotisations reçues (1)	15 631 180
« - » reversement de cotisations à des syndicats visés à l'article L.2135-1	0
« + » subventions-contributions reçues (2)	24 549 340
« - » reversement subventions-contributions à des organisations affiliées (2)	11 260 224
« + » autres produits d'exploitation perçus	4 632 815
« + » produits financiers perçus	686 334
TOTAL	34 239 446

(1) Le montant des cotisations représente la part de la cotisation perçue par la Confédération pour ses seules activités (CONF, CNAS, SSM, FORG). La part de la cotisation 6 646 458 € pour le GIE CFDT Presse et celle du GIE Villette pour 949 494 €, ne figurent pas dans les comptes de la Confédération et le montant des cotisations relevant des activités gérées par la Confédération s'établit ainsi pour 2017 à un total de 23 227 132 €. Ces parts relèvent de la centralisation de la collecte totale par le « Service Central de Perception et Ventilation des Cotisations » (SCPVC) des organisations affiliées à la CFDT s'élevant à un montant de 85 843 592 € pour l'exercice 2017.

(2) La somme de 24 549 340 € est constituée par des ressources issues de :

- Conventions pour mener des actions spécifiques aux organisations syndicales :	1 315 557
- Participation et actions effectuées dans le cadre d'organismes paritaires :	3 413 178
- Conventions de partenariat :	1 137 000
- Financement du dialogue social :	18 683 605
- Etat :	7 410 594 €
- Contribution entreprise :	11 273 011 €

La Confédération reverse une partie de ces ressources aux organisations affiliées qui contribuent à la réalisation des actions financées. De ce fait, l'analyse du poste « subventions-contributions » 24 549 340 € n'est pertinente que si l'on tient compte de 11 260 224 € de reversements, ramenant le montant de ressources nettes à 13 289 117 €.

6.1.1 Fait générateur des cotisations

Le versement des cotisations est comptabilisé selon le principe édicté par la « Charte financière » régissant la répartition des cotisations entre structures affiliées à la CFDT.

En conformité avec le règlement n°2009-10 du CRC, l'individualisation par structures CFDT des flux de cotisations, dont le versement intervient postérieurement à la clôture, permet la



reconnaissance d'un produit à recevoir comptabilisé sur l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

6.1.2 Contributions publiques de financement

Ces contributions sont comptabilisées à réception d'une notification délivrée par le financeur. Conformément au principe repris dans le paragraphe 2.6 du règlement CRC (n°2009-10 - Annexe – Règles comptables des organisations syndicales -), il est tenu compte d'éventuelles conditions suspensives ou résolutoires figurant dans la convention et précisant les termes des actions à mener.

Durant l'exercice 2017, les contributions enregistrées en produits ont fait l'objet d'un traitement comptable obéissant aux règles ci-dessus rappelées.

6.2 Ventilation de l'effectif moyen

Les collaborateurs administratifs et permanents syndicaux qui composent le personnel de la Confédération sont régis par des statuts différents, selon la distinction suivante :

catégories		Personnel facturé par le Gie Belleville	Personnel mise à disposition
Sécrétariat	administratif & technique	88	
Sécrétariat	confédéral	81	25
Total		169	25

Le GIE Belleville facture par ailleurs du personnel aux associations contrôlées par la Confédération et entrant dans le périmètre de consolidation.

6.3 Contributions volontaires en nature

La Confédération CFDT se réfère aux dispositions de l'article 4 du règlement CRC n°2009-10 (Annexe) définissant le « Traitement des contributions en nature », effectuées à titre gratuit.

Les contributions volontaires en nature sont exclusivement constituées par des mises à disposition de permanents syndicaux ; leur durée de fonction au sein de la Confédération, renouvelable, correspond généralement à un mandat relevant du Congrès confédéral qui se tient tous les quatre ans.

Le nombre de personnes mises à disposition est de 25 en 2017. Ces personnels sont issus essentiellement de fonctions publiques.

Les indications émanant des entités tierces concernées permettent à la Confédération d'appréhender la valorisation de ces contributions, à savoir 2 006 276 € pour l'exercice 2017.

6.4 Autres informations sur le compte de résultat

6.4.1 Autres achats et charges externes

Le montant de la facturation émanant du GIE Belleville s'établit pour l'exercice à un montant de 17 514 746 €. Il s'agit essentiellement de personnel refacturé pour 13 172 056 € (figurant sur le poste « autres achats et charges externes » du compte de résultat).



Cette facturation représente 53,62% du poste « Autres achats et charges externes » s'élevant au total à 32 661 985 €, dont les autres principales prestations sont :

- Prestations juridiques	1 058 696
- Prestations informatiques	2 337 174
- Charges d'occupation des locaux	1 011 087
- Frais de réunions et missions	6 655 772
- Coûts de maintenance et assurance	419 068
- Etudes et documentations	992 449
- Divers honoraires	1 665 821

6.4.2 Reprises de provisions et transferts de charges - Autres produits

Figure sur ce poste un montant de 310 594 € de reprises de provisions relatives à des dossiers juridiques instruits par la Caisse Nationale d'Action Syndicale (CNAS) et réglés durant l'exercice 2017.

Nous avons constatés l'abandon de créance de l'URI Occitanie sur l'exercice 2017 et avons repris la provision 2016 à hauteur de 236 062 €.

Les transferts de charges concernent principalement des « refacturations » faites à des structures associées (GIE ou associations) pour un montant de 100 493 €, ainsi que la convention de défraiement d'Action Logement pour 43 606 €.

Le montant des autres produits (1 143 800€) est essentiellement constitué d'une part de facturations diverses sur des conventions contractées avec des structures associées ou affiliées, ainsi qu'avec des partenaires externes, et d'autre part de versements liés à la délégation des membres CFDT siégeant au CESE (Conseil Economique Social et Environnemental).

6.4.3 Quotes-parts de résultats de GIE

Ces quotes-parts, comptabilisées en déficit (3 497 043 €), sont issues de deux groupements d'intérêt économique gérant, pour la Confédération et ses structures associées, des fonctions opérationnelles mutualisées, organisées par « métiers » (moyens généraux, informatique, presse, site internet, diffusion de revues et matériel syndical...).

6.4.4 Résultat financier

D'un montant positif de 58 153 €, il se décompose comme suit :

Revenus de SCI ou de placements (VMP)	656 144
Provisions sur portefeuille TIAP (Moins Values latentes)	- 2 126 203
Reprise sur Provisions sur risque financier	1 069 566
Reprise de provisions sur portefeuille TIAP	892 207
Perte des SCI	- 315 921
Net de charges ou produits financiers divers	- 117 641

6.4.5 Résultat exceptionnel

Les éléments essentiels qui le composent, pour 6 744 844 € en net, sont les suivants :

- Plus-values des mouvements sur les cessions sur portefeuille TIAP	7 803 333
- Plus-values sur exercices antérieures	375 851
- Valeur comptable immobilisations sorties	
- Net de produits et charges divers	- 1 434 339



7. Autres informations

7.1 Actif

7.1.1 Engagements financiers

La Confédération s'est portée caution pour garantir, jusqu'à hauteur respectivement de 109 808€, 409 832 €, 3 786 609,15 €, 7 598 283 €, 1 503 490 €, cinq prêts accordés par des banques à cinq entités tierces.

Les termes de ces engagements sont fixés respectivement aux 10 juillet 2022, 17 novembre 2023, 30 mars 2029, 1^{er} mars 2041 et 1^{er} avril 2041.

Des contrats de placement de fonds ont été souscrits par la Confédération, dans le cadre de sa gestion du portefeuille de titres immobilisés, pour un engagement total de 26 000 000 €. Les parts de ces fonds sont appelées progressivement par le gérant du fonds.

Au 31 décembre 2017, un montant de 3 353 700 € a été appelé au titre de ces contrats et figure à l'actif du bilan. La partie non libérée de ces engagements s'élève à 10 052 200 €.

La Confédération a affecté en nantissement le 23 novembre 2012 et au cours de l'exercice 2016, au profit de la Société Générale, des parts de titres FCP Investissement, pour un montant total évalué à 5 301 000 €, 1 000 000 € et 1 460 000 €.

Ce nantissement de titres vient garantir les emprunts souscrits par la Confédération auprès de la Société Générale :

- d'un montant de 5 300 000 € d'une durée de 10 ans remboursable en 40 trimestrialités
- d'un montant de 2 000 000 € d'une durée de 7 ans remboursable en 84 mensualités
- d'un montant de 2 920 000 € d'une durée de 7 ans remboursable en 72 mensualités.

La Confédération a conventionné avec l'URI Occitanie pour un abandon de sa créance, avec clause de remboursement si retour à meilleure fortune pour un montant de 887 709 €.

7.2 Consolidation

7.2.1 Comptes consolidés

Les comptes sociaux 2017 de la Confédération sont intégrés dans un ensemble consolidé « Confédération Cfdt » dont elle est l'entité consolidante.

Le périmètre de cette consolidation inclut des entités contrôlées à 100% par la Confédération (Groupements d'intérêt économique, Sociétés civiles immobilières, Associations loi 1901 et une EURL).